



N°42

CIRCULAIRE MIROITERIE

Le 16 avril 2021

**ENCORE UN COUP D'ÉPÉE DANS L'EAU AU TERME DE LA
NEGOCIATION SALARIALE DE BRANCHE**

Notre délégation vient de clore les négociations salaires dans la branche de la miroiterie et, comme à l'accoutumé, nous avons rappelé à la chambre patronale que cette convention collective ne bénéficie pas d'une grille des minima hiérarchisée et qu'elle est de plus en plus désuète à force de mener des négociations annuelles au ras des pâquerettes.

Force est de constater que la chambre patronale n'a toujours pas reçu le message puisqu'elle nous propose une augmentation des salaires minima de 0,99% jusqu'au coefficient 140 puis... 0,8% sur le reste de la grille. Deux poids deux mesures avec comme conséquence future, un tassement de la grille vers le bas puisque tôt ou tard, les valeurs viendront à se chevaucher.

Nonobstant la position patronale et fidèle à nos convictions et à notre esprit revendicatif, nous avons tout de même rappelé nos légitimes revendications dans une convention collective qui est de moins en moins attractive et avec l'espoir qu'un jour, nous réussissions à arracher quelques points cités ci-dessous.

Revendications proposées par Force Ouvrière :

- 1. Augmentation générale des salaires de 1,5% au 1^{er} janvier 2021 sur l'ensemble de la grille.**
- 2. Journée de solidarité prise en charge par l'employeur.**
- 3. Congés payés référence à notre CCN.**

Sur ce troisième point, nous exigeons que doivent être considérées comme périodes de travail effectif, les absences pour maladie lorsque leur durée globale au cours de la période annuelle de référence ne dépassera pas :

- 2 mois pour les salariés non cadres,
- 3 mois (et 4 mois après 5 ans d'ancienneté) pour les cadres.

Comme pour les salaires, il ne doit pas y avoir de distinction entre les salariés non cadres et cadres en cas d'absence pour maladie qui doit être considérée comme temps de travail effectif.

ORGANE DE LA FÉDÉCHIMIE FORCE OUVRIERE

ATOME - CAOUTCHOUC - CHIMIE - CUIRS & PEAUX - PÉTROLE - PLASTIQUES - TEXTILE - VERRE

60, RUE VERGNIAUD 75640 PARIS CEDEX 13 - ☎ : 01 45 80 14 90 -

Email : secretariat@fedechimie-fo.fr - <http://www.fedechimie-fo.fr>

4. Congés ancienneté

Il est institué, au titre de l'ancienneté, une indemnité supplémentaire s'ajoutant à l'indemnité de congé payé principale.

Cette indemnité correspond à :

- 1 journée de salaire après 20 ans d'ancienneté,
- 2 journées de salaire après 25 ans d'ancienneté,
- 3 journées de salaire après 30 ans d'ancienneté ;

Nous revendiquons 4 journées de salaires après 35 ans d'ancienneté.

5. Autorisations d'absence pour raison personnelle

- Décès du conjoint ou d'un enfant : 2 jours :
- Décès d'un parent (père, mère) ou beau-parent : 1 jour :

Nous revendiquons 5 jours dans les deux cas

6. Contreparties au profit des travailleurs de nuit

- *Prime de panier*

Nous revendiquons une prime de panier d'un montant égal à un mois et demi le salaire minimum professionnel (SMP) applicable du coefficient (140) (collège ouvriers/employés) jusqu'au coefficient 200 (avenant n°5 du 10 décembre 1996)

7. Instauration d'une prime de transport (non chiffrée) surtout dans une période où bon nombre de salariés perdent du pouvoir d'achat.

Ces revendications n'ont pas suscité une quelconque émotion de la chambre patronale qui certes, en a pris acte mais qui sont restées toutefois sans réponse.

Dans une convention collective déjà fortement appauvrie de droits conventionnels, le patronat continue dans sa même logique depuis de années, de réduire de plus en plus les acquis des salariés.

Pugnaces nous sommes, pugnaces nous resterons pour obtenir l'amélioration des droits conventionnels dans la branche de la miroiterie.

ORGANE DE LA FÉDÉCHIMIE C.G.T.F.O.

ATOME - CAOUTCHOUC - CHIMIE - CUIRS & PEAUX - PÉTROLE - PLASTIQUES - TEXTILE - VERRE

60, RUE VERGNIAUD 75640 PARIS CEDEX 13 - ☎: 01 45 80 14 90 - ☎: 01 45 80 08 03

Email : secretariat@fedechimie-fo.fr - <http://www.fedechimie-fo.fr>